



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
25 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2019**

30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la République  
du Congo (2020-2024)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo (2020-2024) . . .	11



## I. Considérations générales

1. La République du Congo a une population d'environ 5,2 millions d'habitants (2018), dont 51 % sont des femmes et 47,7 % ont moins de 20 ans, comme l'indique le Plan national de développement (PND) 2018-2022. Le taux de croissance de la population de ce pays peu dense s'élève à 3 %. Le pays possède d'importantes ressources naturelles qui offrent un fort potentiel de développement mais la crise pétrolière de 2014 a sapé ses efforts économiques et sociaux et a plongé le pays dans une crise sans précédent<sup>1</sup>.

2. Bien que le Congo soit classé parmi les pays à revenu intermédiaire, la crise de 2014 a mis en lumière la fragilité de son économie. Le produit intérieur brut (PIB) a connu une contraction de 3 % en 2016 et de 5 % en 2017. La faible reprise économique survenue en 2018 est principalement liée à la hausse de la production et du prix du pétrole. L'économie a enregistré une légère amélioration en 2018 qui devrait se confirmer en 2019, les taux de croissance de ces deux années devant, selon des estimations, s'établir à 1 % et 3,2 % respectivement<sup>2</sup>. Toutefois, cette reprise demeure précaire. La part non pétrolière du PIB, déjà marginale avant la crise de 2014, a connu une baisse de 7 %<sup>3</sup> en 2018. La fragilité des perspectives de croissance économique affectera certainement le cofinancement des activités de développement par l'État.

3. L'aide publique au développement a représenté quelque 0,3 % du total de l'aide programmable depuis 2017<sup>4</sup>, dont 48 % sont allés au secteur social et 21 % au secteur économique, notamment aux infrastructures et aux services<sup>5</sup>.

4. La valeur de l'indice de développement humain est restée stable, à 0,61, et le Congo se classait au 137<sup>e</sup> rang sur 189 pays<sup>6</sup> en 2018. Le niveau de pauvreté, estimé à 46,5 % selon le Rapport sur le développement humain 2014, demeure élevé. La pauvreté est plus forte dans les zones rurales (54 %) que dans les zones urbaines (32,3 %), et parmi les personnes handicapées et les populations autochtones, dont l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux services sociaux de base est limité.

5. Le classement du Congo au 143<sup>e</sup> rang selon l'indice d'inégalité entre les sexes en 2017 révèle de profondes disparités en matière d'égalité des sexes. Des progrès ont été accomplis ces dernières années en ce qui concerne la représentation des femmes dans les sphères de prise de décision, en particulier au Sénat et à l'Assemblée nationale<sup>7</sup>. Toutefois, ces avancées modestes ne doivent pas masquer les obstacles socioculturels auxquels se heurtent les femmes ni le grave problème des violences sexistes. Selon un rapport de 2016<sup>8</sup>, la persistance de certaines coutumes et traditions empêche les femmes d'exploiter pleinement leur potentiel.

<sup>1</sup> Selon le rapport de mission du Fonds monétaire international (FMI) de novembre 2018, la dette du pays représentait 96 % du PIB à cette date.

<sup>2</sup> FMI, *op. cit.*

<sup>3</sup> Groupe de la Banque mondiale, Situation économique de la République du Congo, septembre 2018.

<sup>4</sup> Selon des données du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Rapport sur le développement humain 2017. Le Congo se classait également au 13<sup>e</sup> rang sur 53 pays africains.

<sup>7</sup> Une légère augmentation a été constatée au Sénat (de 10 % en 2012 à 21 % en 2017), à l'Assemblée nationale (de 9 % en 2012 à 11 % en 2017) et dans les conseils locaux de département (de 12 % en 2014 à 22 % en 2017).

<sup>8</sup> Rapport élaboré en 2016 par le ministère chargé de la promotion de la femme, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

6. En 2018, le Congo se classait au 41<sup>e</sup> rang sur 54 pays africains selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Les nombreuses difficultés de gouvernance se traduisent par un faible niveau de satisfaction de la part de la population et des usagers des services. Ces difficultés tiennent notamment à l'inefficacité des administrations centrales et décentralisées, à l'insuffisance des capacités techniques et financières des ressources humaines, à la mauvaise qualité des services, au fait que le système judiciaire et de sécurité protège mal les droits de l'homme et aux inégalités d'accès à la justice. Étant donné le faible niveau de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques et de la participation citoyenne à la prise de décisions locales, le système de gouvernance économique est inefficace et la décentralisation ne produit que peu de résultats. Selon l'Indice 2018 de perception de la corruption de Transparency International, le Congo se classait 165<sup>e</sup> sur 180 pays avec un score de 19 sur 100.

7. En dépit de la signature d'un cessez-le-feu et d'un accord de cessation des hostilités en décembre 2016 entre le gouvernement et le pasteur Ntumi, l'une des principales figures de l'opposition, et malgré l'amélioration de la situation, les conditions de sécurité dans la région du Pool continuent d'exiger une attention particulière. Au début 2018, 158 717 personnes déplacées étaient enregistrées et affectées par l'insécurité, dont 114 086 dans les départements du Pool et de Bouenza<sup>9</sup>. En outre, malgré la collecte d'armes dans le Pool, la réinsertion des ex-combattants ne s'est pas encore concrétisée. Les incidences négatives de la dégradation des conditions économiques et sociales, auxquelles s'ajoutent des niveaux élevés de pauvreté dans cette région (74,8 % contre 32,3 % dans les zones urbaines) peuvent exposer les jeunes au risque d'être récupérés à des fins politiques. La réconciliation entre les populations locales et les ex-combattants et entre les ex-combattants et les forces de police doit être renforcée. Les difficultés sous-régionales dans le nord du Cameroun et en République centrafricaine constituent des difficultés supplémentaires.

8. Le pays a ratifié des accords internationaux et sous-régionaux concernant la gestion du bassin du Congo. En dépit de sa politique résolue de réalisation de grands projets dans l'économie verte et bleue, de sa couverture forestière de 65 %, de ses nombreuses rivières et des immenses parcs nationaux (qui couvrent 12 % de la superficie du pays), le Congo fait face à d'innombrables difficultés liées aux changements climatiques : dégradation durable de ses ressources naturelles et de son environnement en raison des pressions anthropiques liées à la surexploitation des produits de la forêt ; réduction des jachères ; extraction minière illégale et croissante ; irrigation non contrôlée ; déboisement illégal à des fins agricoles ; feux de brousse fréquents. La promotion de la diversification de l'économie doit privilégier l'agriculture durable et l'écotourisme pour encourager la création de chaînes de valeur durables et les méthodes de production qui préservent les écosystèmes. Cela permettrait d'atténuer la pression qui pèse sur les ressources naturelles, d'éviter une déforestation excessive, de limiter la pollution de l'air, du sol et de l'eau et d'accroître la résilience de la population face aux changements climatiques.

9. Sa population étant très jeune, le Congo doit se concentrer sur le développement du capital humain car le taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 29 ans) serait d'environ 30,5 % (2016)<sup>10</sup>. L'importance du secteur informel, en particulier dans l'agriculture, où la plupart des jeunes travaillent, et l'incapacité du secteur de

<sup>9</sup> Selon les chiffres qui proviennent de listes fournies par les directeurs des départements des affaires sociales chargés d'enregistrer les personnes déplacées et qui ont servi de base à l'élaboration du Plan d'action humanitaire pour 2018, la situation a connu une évolution positive.

<sup>10</sup> Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, rapport 2016.

l'éducation à répondre aux besoins du marché du travail renforcent la nécessité d'accroître les investissements dans les possibilités de formation et dans le développement des compétences adéquates, surtout dans les secteurs à fort potentiel comme l'agriculture durable et l'écotourisme. Étant donné son importance pour la gestion durable des ressources et pour l'emploi, l'agriculture est un secteur essentiel au développement durable.

10. L'évaluation indépendante du programme de pays conduite en 2017 a mis en lumière des résultats importants qu'il convient de consolider. Des cadres d'action ont été élaborés, y compris des documents stratégiques sur le développement du commerce intérieur et sur la politique foncière nationale, la stratégie nationale du tourisme et la politique nationale de l'emploi. Lors du nouveau cycle de programmation, le PNUD aidera les autorités gouvernementales à concrétiser ces politiques afin de contribuer à la diversification économique.

11. L'évaluation a établi le fait que le PNUD a permis au Congo d'élaborer plusieurs documents stratégiques liés à la biodiversité et au tourisme et qu'il a renforcé le mécanisme national de coordination de la gestion du développement durable. Elle a souligné que pour le nouveau programme du PNUD, le soutien direct au niveau local constituera un avantage comparatif majeur, y compris le soutien aux autorités afin d'assurer le suivi systématique des résultats pour que le programme se traduise par des produits durables. Il faudra pour ce faire privilégier le suivi systématique, l'amélioration de la coordination et l'appropriation efficace par les parties prenantes nationales.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

12. Le programme de pays est conçu pour aider la République du Congo à poursuivre dans le sillage des résultats déjà obtenus et à remédier aux lacunes restantes en matière de gouvernance, de maintien de la paix, de sécurité, de diversification économique et de réduction de la pauvreté, et à renforcer la résilience afin de réduire les inégalités et de rompre le cycle de la pauvreté. Le PNUD utilisera ses avantages comparatifs dans le domaine de la gouvernance, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, de la viabilité environnementale et de la résilience pour enrichir sa contribution à la réalisation par le Congo du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Le programme part du principe selon lequel les investissements à long terme dans l'agriculture durable et l'écotourisme, conjugués avec le développement des compétences, le renforcement d'une gouvernance responsable, transparente et inclusive et de la protection des droits de l'homme, la réduction des inégalités entre les sexes et la promotion d'un dialogue inclusif entre l'État et les citoyens, amélioreront la confiance envers l'action du gouvernement, consolideront la paix et renforceront la sécurité. Si la gouvernance est inclusive et responsable, l'action du gouvernement permettra de favoriser durablement une diversification économique efficace. La contribution du PNUD à une gouvernance inclusive participera de cette transformation dans le but de ne pas faire de laissés-pour-compte.

14. Le programme adopte une approche intégrée de l'analyse des problèmes associée à un meilleur ciblage (en tenant compte de facteurs-clés comme la vulnérabilité et le potentiel) des acteurs et des secteurs (l'agriculture et l'écotourisme, par exemple) en faveur desquels les interventions seront concentrées dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Cela devrait contribuer au renforcement de la cohérence des mesures et encourager la généralisation des expérimentations réussies. Le PNUD consolidera les gains obtenus en termes de renforcement des capacités des réseaux d'organisations non gouvernementales (ONG) afin de donner davantage

d'écho au plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre juridique régissant l'intervention de la société civile. Il renforcera sa collaboration avec les milieux universitaires et scientifiques, qui est essentielle pour favoriser le développement des secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement, en particulier pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables.

15. Élaboré en consultation avec le gouvernement et les partenaires nationaux, des organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et des partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, le programme constitue la contribution du PNUD au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2020-2024. Il est cohérent avec le PND 2018-2022, le Plan d'action humanitaire des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan stratégique du PNUD 2018-2021. Il tire parti des avantages comparatifs du PNUD en termes de soutien stratégique et technique, et des enseignements tirés du programme précédent.

16. Conformément à son rôle intégrateur, le PNUD encouragera la promotion d'approches transversales et inclusives fondées sur la cohésion sociale et une dynamique de maintien de la paix. Le programme repose sur deux piliers liés l'un à l'autre, qui répondent simultanément aux problèmes relatifs à la gouvernance et au maintien de la paix (pilier 1) et à la diversification économique durable et à la résilience des institutions et des communautés vulnérables face aux changements climatiques et aux crises (pilier 2). La priorité ira aux communautés et aux populations les plus vulnérables afin de ne pas faire de laissés-pour-compte et de réduire les inégalités entre les sexes et les disparités économiques pour rompre le cycle de pauvreté générationnelle et multidimensionnelle en assurant un meilleur partage des fruits de la croissance. Outre qu'il invitera les parties prenantes à soutenir la réalisation par le pays des objectifs de développement durable, le PNUD consolidera et utilisera des partenariats pour lever des financements liés aux objectifs de développement durable, y compris avec le secteur privé et ses partenaires techniques et financiers. Le PNUD tirera parti de l'éventail des projets en cours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des perspectives qui existent en matière de gestion stratégique des forêts et dans d'autres domaines en lien avec des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux afin d'explorer conjointement avec le gouvernement les possibilités de progrès en termes de développement durable.

17. Le PNUD répondra aux priorités du gouvernement par les solutions types 1-4 et contribuera à la réalisation des cibles identifiées dans le PNUAD concernant les objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8, 13, 16 et 17.

18. Dans la mesure où les objectifs de développement durable ont été adaptés au contexte et intégrés aux documents stratégiques du pays, en particulier le PND, avec le soutien du PNUD, le programme privilégiera leur mise en œuvre opérationnelle par l'intermédiaire des plateformes nationales et locales de discussion autour du Programme 2030. Le but est d'adapter les objectifs de développement durable aux circonstances locales par des plans de développement local. Le PNUD renforcera ses partenariats avec les acteurs locaux pertinents, conformément à sa stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources. Il s'attachera en priorité à renforcer les capacités des organisations locales afin de fournir des services inclusifs aux hommes et aux femmes les plus vulnérables et privilégiera les aspects normatifs et stratégiques et les besoins concrets de la population et des institutions bénéficiaires afin de s'adapter à un contexte changeant au niveau local comme au niveau national. Il consolidera et élargira son partenariat avec le secteur privé (chambres de commerce et entreprises) et le milieu universitaire pour proposer des solutions innovantes aux problèmes de développement que connaît le Congo. Le PNUD est bien placé pour

apporter une assistance programmatique concernant les priorités nationales de développement et le renforcement des capacités institutionnelles, et pour mobiliser une expertise technique et des ressources financières grâce à la modalité de réalisation nationale.

19. Au titre de l'un et l'autre piliers, le PNUD renforcera la coopération Sud-Sud et triangulaire et collaborera avec les centres d'excellence nationaux, en mettant l'accent sur les approches innovantes qui peuvent être adaptées au contexte national comme le projet YouthConnekt et le Fonds vert du Rwanda. Il soutient un partenariat entre le Maroc et le Congo visant à créer un Fonds bleu pour la gestion des ressources naturelles et entend élargir ce partenariat pour y associer la Banque islamique de développement afin de contribuer à des projets d'amélioration des compétences et des moyens de subsistance parmi les femmes et les jeunes. Le PNUD encouragera le partage des connaissances sur des questions telles que le financement pour le développement et l'économie bleue et verte, en utilisant les conclusions d'une évaluation du financement pour le développement qui sera conduite avec l'appui du Bureau régional pour l'Afrique.

### **Renforcement de la gouvernance, du maintien de la paix et de la sécurité**

20. En partenariat avec le Ministère de la planification et des finances et avec le Pôle de Dakar du PNUD, le programme contribuera à l'élaboration et à l'utilisation d'outils de suivi de la transparence et de gestion des finances publiques, y compris la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation. Cela englobe le renforcement des capacités de collecte de données liées aux objectifs de développement durable ainsi que le suivi et l'amélioration de la coordination des politiques et programmes d'aide au développement par la Primature, l'Assemblée nationale, le Sénat et la Haute autorité de lutte contre la corruption. Ce soutien contribuera à renforcer la culture de responsabilité et de transparence et les capacités techniques, humaines et organisationnelles des institutions de lutte contre la corruption afin de consolider l'intégrité et la transparence du système national. Ces initiatives seront conduites en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). De même, un soutien sera apporté afin de renforcer le système national de statistique pour assurer un meilleur suivi de la réalisation du PND.

21. Le PNUD travaillera en lien avec le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation pour mettre au point des outils méthodologiques de planification du développement local par les autorités locales et régionales fondés sur les objectifs de développement durable. Cela permettra de renforcer la participation citoyenne à la prise de décisions concernant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux, et de contribuer davantage à l'application de la politique de décentralisation, qui constitue un objectif du gouvernement, notamment grâce à la concrétisation du plan stratégique de réforme de l'État mis au point par le Ministère de la fonction publique, ainsi qu'à la protection sociale. Ces outils tiendront systématiquement compte des questions d'équité et d'égalité des sexes.

22. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, le PNUD continuera de collaborer à la mise en œuvre opérationnelle de la politique nationale d'égalité des sexes, notamment en plaidant en faveur de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel pour réduire les inégalités entre les sexes, et à l'identification des mécanismes de financement adéquats en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Pour accélérer l'obtention de résultats en matière de réduction de la pauvreté et d'autonomisation des femmes, le PNUD

développera et renforcera les partenariats stratégiques avec le secteur privé qui ont déjà produit des résultats encourageants, par exemple dans les secteurs de la gestion des forêts et du pétrole.

23. En partenariat avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDH-CA), le PNUD continuera d'apporter son soutien au Ministère de la justice et des droits de l'homme et au Ministère des affaires sociales afin de mettre sur pied une plateforme de collaboration visant à mettre en œuvre les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris sur la traite des êtres humains. Cette plateforme rassemblera le gouvernement, la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces recommandations. En partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Ministère de la santé et le Conseil national de lutte contre le sida, le PNUD contribuera au renforcement des conditions juridiques et pratiques d'un accès équitable à la santé, en particulier par les groupes marginalisés et vulnérables.

24. Le PNUD apportera un appui consultatif au Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, au Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC) et au Conseil national du dialogue et de la société civile afin de renforcer la cohésion sociale, en soutenant les plateformes de dialogue intercommunautaire dans le département du Pool. La participation des femmes et des organisations dirigées par des femmes sera essentielle. En partenariat avec le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et le Ministère de la défense, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la police et de la gendarmerie. Il continuera d'appuyer les efforts du gouvernement en faveur du maintien de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale, notamment la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration signé par le HCREC afin de réinsérer les ex-combattants et les populations associées, y compris des personnes déplacées, dont des femmes. Dans ce contexte, le PNUD apportera également son soutien à la réalisation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

### **Diversification durable de l'économie et promotion de la résilience des communautés et des institutions vulnérables face aux changements climatiques**

25. En partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le programme mettra l'accent sur le développement des chaînes de valeur du cacao et de la banane, sur l'apiculture<sup>11</sup> et sur la promotion de l'écotourisme en créant des zones et des écosystèmes nationaux protégés. Le PNUD contribuera à la diversification des activités économiques pour les jeunes, les femmes et les peuples autochtones dans des zones ciblées et aidera à développer les compétences leur permettant de bénéficier de ces possibilités – et, ce faisant, à réduire les inégalités.

26. Pour ce faire, le PNUD, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Ministère de l'agriculture et le Ministère du tourisme et de l'environnement, contribuera au renforcement du cadre pratique, institutionnel et réglementaire régissant les secteurs de l'agriculture et de l'écotourisme. Il aidera le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'économie forestière, le Ministère du tourisme et de l'environnement et les petites et moyennes entreprises à identifier et à promouvoir des niches ayant un fort potentiel en termes d'emplois décents et de revenus durables, et à développer des chaînes de valeur dans

<sup>11</sup> Les produits alimentaires et agricoles sont importés à 80 %.

les secteurs concernés. La priorité ira au renforcement du capital humain et de compétences qui correspondent aux besoins d'emploi et aux activités promues par les jeunes et les femmes en partenariat avec le secteur privé afin de trouver des financements innovants et durables.

27. Le PNUD renforcera sa collaboration avec le Ministère de l'économie forestière et avec le Ministère du tourisme et de l'environnement afin de concevoir et d'appliquer des plans de gestion et de développement des parcs et des zones protégées comme la Réserve communautaire du Lac Télé, le parc national Odzala Kokoua et le sanctuaire de gorilles de Lossi en tant que site touristiques. Cela se fera dans le cadre des initiatives transfrontalières en cours avec le Cameroun, la République démocratique du Congo et le Gabon. Le programme mettra l'accent sur le renforcement du système national de zones protégées, géré conjointement avec les communautés locales afin d'assurer la viabilité des méthodes de production grâce au renforcement des capacités des communautés concernées. Pour ce faire, une aide sera apportée au gouvernement pour qu'il mette au point un mécanisme de financement durable sur le modèle des fonds consacrés à la gestion des zones protégées et du bassin du Congo, à savoir le Fonds bleu et le Fonds vert pour le climat, en particulier en faveur des jeunes, des femmes et des populations les plus pauvres, afin de renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables face aux changements climatiques. Le PNUD s'emploiera à appuyer l'amélioration des connaissances et la diffusion des techniques et des technologies d'adaptation dans les domaines des changements climatiques, de l'eau et de l'agriculture. Il continuera d'aider le Ministère de l'environnement à mettre à jour le Plan national d'adaptation aux changements climatiques en tant que cadre stratégique de programmation en matière de changements climatiques.

28. Les interventions prévues seront conduites sous l'autorité du gouvernement (Ministère de la planification et autres ministères concernés). Le programme proposé s'appuie sur un cadre de partenariats multiples avec des entités du secteur privé, des OSC et le milieu universitaire. Cela supposera de renforcer les initiatives conjointes avec les agences des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action et du rôle intégrateur du PNUD. Le programme sera mis en œuvre selon des approches innovantes et multidimensionnelles comportant des initiatives ascendantes et descendantes avec l'appui du partage des coûts par le gouvernement, dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire inférieur.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen pour le bureau de pays de rendre compte au Conseil d'administration. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. En application de la décision 2013/9 du Conseil d'administration, l'ensemble des coûts directs liés à la mise en œuvre du programme incombera aux projets concernés. La mise en œuvre du programme se fera de préférence à l'échelle nationale et les modalités opérationnelles appropriées seront définies en fonction des interventions afin d'en renforcer l'appropriation et la responsabilité. La mise en œuvre au niveau national pourra, en tant que de besoin, être remplacée par une mise en œuvre directe en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera employée en coordination avec d'autres agences des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Une macro-évaluation du système de gestion des finances publiques et des micro-évaluations des partenaires concernés seront conduites en



2019 afin d'identifier les risques potentiels liés à la gestion des ressources publiques. Le PNUD renforcera les capacités des partenaires de mise en œuvre concernant la gestion axée sur les résultats et les règles et procédures de gestion de projet et de programme du PNUD. En collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, il appliquera le cadre commun de programmation et la stratégie relative aux modalités de fonctionnement au titre de l'initiative Unis dans l'action.

30. Le PNUD examinera ses capacités et déterminera les mesures appropriées pour assurer sa viabilité financière, y compris en améliorant la gestion des coûts directs des projets, l'affectation du personnel en fonction des besoins du programme et le déploiement des unités de projet sur le terrain pour une mise en œuvre efficace. Pour que les ressources soient employées de manière performante, des contrôles de la gestion financière seront conduits en lien avec les mécanismes de contrôle interne et d'amélioration du recouvrement des coûts. Afin d'assurer l'appropriation nationale des projets, les partenaires nationaux seront pleinement associés à la planification et aux processus de gestion.

31. Les principaux risques potentiels qui pèsent sur la mise en œuvre concernent notamment : a) la détérioration des conditions de sécurité et l'instabilité sociopolitique découlant de la dégradation du contexte socioéconomique et politique et des conditions de gouvernance dans le pays et dans la sous-région. Ce risque est lié à une possible aggravation des crises humanitaires dans la Likouala et dans la région du Pool, à d'éventuelles tensions politiques entourant les élections présidentielle et législatives prévues en 2021 et 2022, et à l'instabilité dans la sous-région ; b) une baisse des ressources en pétrole du pays, qui pourrait se traduire par la diminution des financements publics et affecter les possibilités de financements par le gouvernement. De ce fait, le bureau de pays devra envisager la mobilisation des ressources selon une approche audacieuse dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire comme le Congo ; c) les capacités limitées des institutions publiques et des partenaires nationaux à mettre en œuvre les programmes et à appliquer les règles et les procédures de la HACT.

32. Le PNUD atténuera ces risques par un suivi régulier et une analyse fondée sur des scénarios en effectuant les ajustements nécessaires si la situation se dégrade. Pour diversifier ses ressources et renforcer ses capacités de mise en œuvre du programme, le bureau de pays élaborera et déploiera sa stratégie et son plan d'action de partenariat et de communication avec l'appui du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et avec la participation active des partenaires. Cela lui permettra de diversifier et d'élargir sa base de financement en nouant des partenariats avec des institutions financières internationales (comme la Banque mondiale et le FMI), avec d'autres sources de fonds mondiaux (le Fonds vert pour le climat, le FEM, le Fonds pour la consolidation de la paix) et avec des partenaires traditionnels et non traditionnels (fondations, secteur privé).

## V. Suivi et évaluation du programme

33. Le suivi et l'évaluation seront harmonisés avec le cadre de résultats du PNUAD et le Plan stratégique du PNUD 2018-2021, et s'appuieront sur le cadre de suivi des résultats du PND. Au moins 5 % des ressources de programmes seront affectées aux activités de suivi et d'évaluation. Le PNUD allouera des ressources supplémentaires pour renforcer les capacités nationales : a) de collecte de données et de meilleur suivi des progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs de développement national ; b) de suivi régulier des cibles des objectifs de développement durable. Le suivi et l'évaluation du programme seront conduits selon les principes de gestion fondée sur

les résultats et d'assurance de la qualité. Le suivi sera effectué chaque année et intégré au système de suivi du PNUAD.

34. Le suivi régulier des produits du programme de pays se fondera sur des données crédibles. Le FEM financera une évaluation finale des projets concernés. Les contributions aux résultats nationaux seront régulièrement examinés afin d'éclairer la prise de décisions et d'ajuster le programme si nécessaire. Le PNUD travaillera avec ses partenaires nationaux chargés de suivre les résultats des activités de développement et avec le groupe de suivi et d'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies. La collecte et l'analyse des données relatives aux indicateurs seront ventilées par sexe, par âge et selon d'autres critères pour établir les faits au regard du principe fondamental du Programme 2030 consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Le marqueur de l'égalité entre les hommes et les femmes sera intégré à tous les projets et servira d'outil d'allocation des ressources. Le PNUD participera activement aux examens annuels conjoints du PNUAD en collaboration avec d'autres parties prenantes. Une évaluation à mi-parcours permettra d'estimer l'efficacité du programme de pays, y compris les enseignements tirés, et d'éclairer l'élaboration du cycle suivant.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo (2020-2024)

**Priorité ou objectif du pays : Axe stratégique du PND : renforcement de la gouvernance**

**Objectifs de développement durable : 5, 16 et 17**

**Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD :**

En 2024, les populations congolaises bénéficieront d'un meilleur système de gouvernance institutionnelle, démocratique, des droits de l'homme, administrative et économique et d'un développement participatif fondé sur des initiatives de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : 3. Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs**

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><b>Indicateur 1.1 :</b> Dépenses publiques primaires en part du budget initial approuvé, par secteur (éducation, santé, tourisme, etc.). (Objectif 16.6.1) <b>Niveau de référence :</b> 41 % <b>Niveau cible :</b> 50 %</p>	<p><b>Source des données :</b> Rapports de différents ministères sectoriels et de la Commission de statistique du Parlement <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle  PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, FNUAP, HCR, PAM, HCDH</p>	<p><b>Produit 1.1 : Les départements impliqués dans la recherche et la planification (33) et leurs directeurs disposent de capacités techniques renforcées pour formuler, mettre en œuvre, suivre, évaluer et coordonner des lois, politiques et programmes de développement inclusifs et harmonisés avec les engagements pris en matière de droits de l'homme</b> <b>Indicateur 1.1.1 :</b> Nombre : a) de départements ; b) de directeurs de département qui adoptent et appliquent systématiquement des outils et des pratiques de suivi et d'évaluation des politiques sectorielles <b>Niveau de référence :</b> 0 <b>Niveau cible :</b> a) 33 ; b) 10 <b>Source des données :</b> Document-cadre de suivi et d'évaluation des départements sectoriels <b>Fréquence de la collecte :</b> à mi-parcours</p>	<p>Ministères de la justice et des droits de l'homme, de l'intérieur, des finances, de la planification et du développement, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, des services publics et de la réforme de l'État Parlement OSC Médias ONG Cour des comptes Police nationale Gendarmerie Nationale HCREC HCR, FNUAP, CNUDH- Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale UNESCO Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> <b>800 00</b> <b>Autres ressources :</b> <b>14 500 000</b></p>
<p><b>Indicateur 1.2 :</b> Pourcentage des recommandations émanant d'organismes internationaux en faveur de la protection des droits de l'homme qui sont acceptées par le gouvernement et mises en œuvre <b>Niveau de référence :</b> 0 % (37 recommandations du sixième rapport (2012) du Comité pur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) <b>Niveau cible :</b> 54 %</p>	<p><b>Source des données :</b> Rapports périodiques du CNUDH Rapport des ONG d défense des droits de l'homme Rapport national sur les objectifs de développement durable Rapport d'évaluation du PND Rapport d la Commission de statistique du Parlement Rapports du CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux</p>	<p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Proportion de politiques nouvellement élaborées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes <b>Niveau de référence :</b> 0 <b>Niveau cible :</b> 30 % <b>Source des données :</b> Direction générale de la planification <b>Fréquence de la collecte :</b> biennale <b>Indicateur 1.1.3 :</b> Existence d'évaluations/examens de la mise en œuvre du PND approuvés et conduits par le DEP <b>Niveau de référence :</b> Non</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
<b>Indicateur 1.3:</b> Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique <b>Niveau de référence :</b> 40,3 (2018) <b>Niveau cible :</b> 43,1	<b>Source des données :</b> Enquête de perception <b>Fréquence de la collecte :</b> semestrielle	<b>Niveau cible :</b> Oui <b>Source des données :</b> Rapports de suivi et de mise en œuvre du PND <b>Fréquence de la collecte :</b> biennale	Observatoire congolais des droits de l'homme Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral	
<b>Indicateur 1.4 :</b> Indice de Gini <b>Niveau de référence :</b> 0.465 <b>Niveau cible :</b> 0,40	<b>Source des données :</b> Rapport annuel Mo Ibrahim <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle	<b>Produit 1.2 : Les processus parlementaires et les tribunaux nationaux chargés de l'audit et de la discipline budgétaire sont renforcés afin de promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité</b> <b>Indicateur 1.2.1 :</b> Le Parlement est doté de capacités renforcées pour légiférer, contrôler et représenter de manière inclusive, efficace et responsable (Indicateur 2.2.2.3 du plan stratégique) <b>Niveau de référence :</b> Non <b>Niveau cible :</b> Oui	Programme multipartite de soutien aux élections locales au Congo Conseil supérieur de la liberté de communication Commission nationale de lutte contre la corruption et contre la fraude Initiative pour la transparence des industries extractives Agence nationale d'investigation financière Banque mondiale Agences bilatérales (Agence des États-Unis pour le développement international)	
	<b>Source des données :</b> Indice de Gini <b>Fréquence de la collecte :</b> semestrielle  PNUD, UNICEF, UNESCO, FAO, FNUAP, HCR, PAM, HCDH	<b>Produit 1.3 : Les OSC disposent des capacités leur permettant d'endosser efficacement leur rôle de participation et de responsabilité dans la définition et le suivi des politiques publiques et dans la promotion de la transparence de l'action publique</b>		
		<b>Indicateur 1.3.1 :</b> Nombre : a) d'ONG ; b) d'organisations de professionnels des médias qui utilisent l'espace public pour assumer les rôles prescrits dans la loi sur la transparence et la responsabilité en matière de gestion financière publique <b>Niveau de référence :</b> 0 <b>Niveau cible :</b> a) 50 ONG ; b) 20 <b>Source des données :</b> Rapports d'institutions et de la société civile ; Communiqués de presse des médias <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle		
		<b>Produit 1.4 : Le Ministère de la justice et des droits de l'homme, le Ministère des affaires sociales, la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme disposent de capacités renforcées pour utiliser et mettre efficacement en œuvre les recommandations de l'EPU, du</b>		

### **CEDAW et d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme**

**Indicateur 1.4.1.** : Nombre de recommandations de l'EPU, du CEDAW, y compris les recommandations sur l'égalité des sexes, la traite des êtres humains et la protection des droits des groupes vulnérables.

**Niveau de référence** : 10

**Niveau cible** : 60

**Source des données** : Rapports d'organes créés en vertu d'instruments internationaux, d'institutions des droits de l'homme et d'ONG (EPU, CEDAW, Human Rights Watch, Conseil national des droits de l'homme, Observatoire congolais des droits de l'homme, Département d'État des États-Unis)

**Fréquence de la collecte** : annuelle

### **Produit 1.5 : Capacités nationales renforcées pour la réintégration, la réconciliation, la gestion pacifique des conflits et la prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et aux priorités nationales**

**Indicateur 1.5.1** : Pourcentage des plateformes/comités de dialogue communautaire créés au niveau local et au niveau national avec une représentation d'au moins 50 % de femmes

**Niveau de référence** : 7

**Niveau cible** : 16

**Source des données** : Rapports du HCREC/Administration foncière

**Fréquence de la collecte** : annuelle

**Indicateur 1.5.2** : Nombre de mécanismes de dialogue existants pendant le cycle électoral

**Niveau de référence** : 0

**Niveau cible** : 15

**Source des données** : Rapport de la Commission électorale nationale indépendante et d'observateurs

**Fréquence** : en fin de cycle

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---------------------	---	--

**Indicateur 1.5.3** : Nombre d'ex-combattants (hommes et femmes) réintégrés dans les communautés

**Niveau de référence** : 0

**Niveau cible** : 10 000 (F : 2 500 ; H : 7 500)

**Source des données** : Rapports du HCREC, Ministères des affaires sociales et de l'action humanitaire

**Fréquence de la collecte** : annuelle

**Produit 1.6 : Le système national de statistique est doté de capacités techniques renforcées pour la production systématique de données fiables, ventilées et de qualité afin d'assurer le suivi efficace de la mise en œuvre du PND et les progrès réalisés concernant les objectifs de développement durable**

**Indicateur 1.6.1** : Nombre de mécanismes de collecte/analyse des données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable :

- a) Méthodes conventionnelles de collecte des données (enquêtes, par exemple)
- b) Systèmes de présentation de rapports administratifs
- c) Nouvelles sources de données (données massives, par exemple)

**Niveau de référence** : a) 2 ; b) 1 examen national volontaire sur les objectifs de développement durable ; c) 0

**Niveau cible** : a) 3 ; b) 4 ; c) 1 tableau de bord des risques de crise

**Source des données** : Rapports nationaux de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, Rapport national sur le développement humain

**Fréquence de la collecte** : annuelle

**Indicateur 1.6.2** : Pourcentage d'autorités locales s'étant dotées d'un plan d'occupation des sols comprenant un plan cadastral général et un plan de gestion des risques de catastrophe

**Niveau de référence** : 0

**Niveau cible** : 30 %

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><b>Source des données :</b> Ministère des affaires foncières et du domaine public</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> En fin de cycle</p> <p><b>Indicateur 1.6.3 :</b> Pourcentage d'autorités locales qui utilisent efficacement de nouveaux outils méthodologiques de planification du développement local et des mécanismes de mise en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 25 %</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports de la Direction générale des autorités locales</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>		

**Priorité ou objectif du pays :**

**Axe stratégique du PND : Diversification économique**

**Objectifs de développement durable :** 1, 2, 8, 13 et 17

**Réalisation énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD :** En 2024, les populations congolaises les plus pauvres ont accès aux énergies renouvelables et à des perspectives économiques diversifiées qui créent des emplois et génèrent des revenus durables dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'écotourisme tout en respectant les normes environnementales et en contribuant à renforcer la résilience aux changements climatiques.

**Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Accélérer une évolution structurelle propice au développement durable**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Indicateur 2.1 :</b> Taux de chômage des jeunes, ventilé par sexe et par zone géographique</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 30,5 % (F : 31,6 %, H : 29,5 %, zones urbaines : 39 % zones rurales : 11,7 %)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 28 %</p>	<p><b>Source des données :</b> Rapports de l'OIT et des Ministères du travail et de la jeunesse</p> <p>Recensement général de la population et de l'habitat</p> <p>Recensement agricole général</p> <p>Troisième enquête sur les conditions de vie des ménages</p> <p>Rapport de l'agence nationale de l'emploi</p>	<p><b>Produit 2.1 :</b> Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes dans les zones ciblées, ont accès à des perspectives économiques viables, diversifiées et respectueuses de l'environnement dans les domaines de l'agriculture durable et de l'écotourisme</p> <p><b>Indicateur 2.1.1 :</b> Nombre de : a) nouveaux emplois créés ; b) personnes dont les moyens de subsistance ont augmenté, ventilé par sexe, dans des chaînes de valeur nouvellement développées, dans l'agriculture durable et dans l'écotourisme.</p> <p><b>Niveau de référence :</b> a) 0 ; b) 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> a) 2 000 (1 000 femmes, 1 000 hommes) ; b) 2 000 (1 000 hommes, 1 000 femmes)</p> <p><b>Source des données :</b> Rapports sur les services de conservation de la vie sauvage, statistiques sur l'écotourisme par le Ministère du tourisme</p>	<p>Ministères du tourisme et de l'environnement et de l'économie forestière</p> <p>Commission des forêts d'Afrique centrale</p> <p>Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha</p> <p>Conférence sur les écosystèmes humides des forêts denses humides d'Afrique centrale</p> <p>Fonds bleu pour le bassin du Congo</p> <p>FEM</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 751 000</p> <p><b>Autres ressources :</b> 15 025 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><b>Indicateur 2.2</b> : Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté (ventilée par sexe)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 46,5% (F : 54 %, H : 46 %)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 38 % (F : 50 %, H : 50 %)</p>	<p><b>Fréquence de la collecte des données</b> : biennale FAO, UNESCO, PNUD, PAM, HCR</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports de l'OIT et de ses partenaires, Banque mondiale et Ministères du travail et de la jeunesse</p> <p>Recensement général de la population et de l'habitat</p>	<p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Indicateur 2.1.2</b> : Nombre de sites d'écotourisme développés et opérationnels</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports des services de conservation des zones protégées, Département de statistique du Ministère de l'économie forestière</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>FAO</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Fonds mondial pour la nature (WWF)</p> <p>Wildlife Conservation Society</p> <p>CCNUCC</p> <p>Union internationale pour la conservation de la nature</p>	<p>Agence congolaise de la faune et des aires protégées</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international</p> <p>Union européenne</p> <p>Organisation mondiale du tourisme</p>
<p><b>Indicateur 2.3</b>: Proportion de zones protégées au niveau nationale et faisant l'objet d'une gestion durable par les populations</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 12 %</p> <p><b>Niveau cible</b> : 15 %</p>	<p>Recensement agricole général</p> <p>Troisième enquête sur les conditions de vie des ménages</p> <p><b>Fréquence de la collecte des données</b> : biennale FAO, UNESCO, PNUD, PAM, HCR</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport du Ministère de la planification Rapport national sur le développement humain</p>	<p><b>Indicateur 2.1.3</b> : Nombre de produits culturels écotouristiques liés à la faune et la flore mis au point et disponibles sur le marché</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 2</p> <p><b>Niveau cible</b> : 4</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées, rapport de la Direction générale du tourisme</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Indicateur 2.1.4</b> : Nombre de jeunes, de femmes et de peuples autochtones qui ont trouvé un emploi suite au renforcement de leurs compétences avec l'appui du PNUD</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 1 000 jeunes, 500 femmes, 250 personnes autochtones</p> <p><b>Source des données</b> : Rapports du Ministère du tourisme, du Ministère des femmes et d'ONG</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>	<p>Agence des États-Unis pour le développement international</p> <p>Union européenne</p> <p>Organisation mondiale du tourisme</p> <p>PNUD</p> <p>ONUDI</p> <p>FEM</p> <p>Banque islamique de développement</p>	
<p><b>Produit 2.2. Les institutions nationales et les populations adoptent des cadres, des pratiques et des mesures de gestion durable de la biodiversité pour lutter contre les effets des changements climatiques.</b></p>	<p><b>Fréquence de la collecte des données</b> : biennale FAO, UNESCO, PNUD, PAM, HCR</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1</b> : Nombre de parcs et de réserves gérés de manière durable avec la participation des populations</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 3</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p>		



Indicateurs de réalisation,  
niveaux de référence et niveaux  
cibles

Source des données, fréquence de  
la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou  
cadres de partenariat

Montant indicatif des  
ressources par réalisation  
(en dollars des États-Unis)

**Source des données** : Rapport de l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées

**Fréquence de la collecte** : annuelle

**Indicateur 2.2.2** : Nombre d'agriculteurs (ventilé par sexe) dans les zones ciblées qui adoptent des pratiques et des techniques d'adaptation aux changements climatiques

**Niveau de référence** : 74 (35 femmes, 39 hommes)

**Niveau cible** : 1 000 (400 femmes, 600 hommes)

**Source des données** : Rapport Odzala Kokoua Park, rapport de projet

**Fréquence de la collecte** : semestrielle

**Indicateur 2.2.3** : Nombre de mineurs artisanaux qui adoptent des pratiques durables d'extraction minière

**Niveau de référence** : 0

**Niveau cible** : 300 (270 hommes, 30 femmes)

**Source** : Rapport du Ministère des mines

**Fréquence de la collecte** : semestrielle

**Produit 2.3** : Le département chargé de l'énergie est doté de capacités renforcées pour mettre en place des mesures législatives et réglementaires qui encouragent et facilitent l'accès aux énergies renouvelables parmi les populations des zones ciblées

**Indicateur 2.3.1** : a) Nombre et part des ménages bénéficiant d'un accès à une énergie propre, abordable et durable (micro-hydro) ; b) Ménages dirigés par des femmes ; c) Ménages ruraux avec accès

**Niveau de référence** : 250

**Niveau cible** : a) 1 500 ; b) 600/40 % ; c) 150/10 %

**Source des données** : Rapport de l'Agence nationale d'électrification rurale

**Fréquence de la collecte** : Fin du programme